

TERRASSE SAISONNIÈRE au centre-ville

LE REQUÉRANT EST <input type="checkbox"/> le propriétaire <input type="checkbox"/> le commerçant		
Nom		
Adresse		
Téléphone		
Courriel		
ADRESSE DES TRAVAUX		
Adresse du commerce		
Date de début de l'activité	Au plus tôt le 16 avril	
Date de fin de l'activité	Au plus tard le 31 octobre	
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
De l'alcool sera-t-il vendu ou consommé sur la terrasse ? <i>Si oui, vous devez détenir un permis d'alcool en règle de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et nous fournir une copie.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous besoin de bacs à fleurs fournis par la Ville ? Si oui, quantité requise : _____ <i>Nous aviserons le Service des travaux publics.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES

■ PLAN DE LA TERRASSE
<p>Ce plan à l'échelle doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dimensions de la terrasse. • La localisation exacte de la terrasse par rapport : <ul style="list-style-type: none"> ○ à son commerce, ○ au trottoir municipal, ○ au mobilier urbain (lampadaire, banc, etc.). • Le détail de la structure du plancher. • Le détail des éléments qui sépareront physiquement la terrasse du trottoir municipal. • La localisation des bacs à fleurs



■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux ou du propriétaire concernée lorsqu'une case de stationnement est utilisé face à un commerce autre que celui faisant l'objet de la présente demande.

■ CESSATION DE L'OCCUPATION

Vous devez aviser le Service de l'urbanisme et de l'environnement lorsque votre terrasse sera fermée pour que nous puissions procéder à la récupération des bacs à fleurs et des balises.

QUELQUES ARTICLES DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

(Règlement numéro 83 concernant la paix et l'ordre – article 43)

Les terrasses saisonnières sont autorisées sur les trottoirs municipaux dans le secteur du centre-ville pour un commerce de restauration, un commerce en lien avec la vente de nourriture et un établissement où l'on sert à boire, aux conditions suivantes :

- À l'expiration du permis, l'ensemble des éléments composant la terrasse saisonnière doit être retiré et être entreposé à l'intérieur d'un bâtiment de manière à ne pas être visible de la rue;
- Tous les effets mobiliers utilisés dans le cadre de cette activité doivent être propres et en parfait état. Dès qu'un élément composant la terrasse est abimé, il doit être réparé sans tarder afin d'assurer la sécurité et l'esthétisme de la terrasse;
- Le propriétaire ou l'exploitant du commerce est responsable de l'entretien de l'endroit public utilisé et il doit maintenir les lieux en bon état de propreté en tout temps;
- Les terrasses saisonnières ne doivent en aucun cas obstruer l'accès des autres commerces ni être aménagées de manière à nuire à la libre circulation de tous les passants;
- La terrasse saisonnière doit être isolée physiquement du reste du trottoir, par des bollards, des plantes, une clôture ou autres objets semblables, sauf si les dimensions de ladite terrasse sont très restreintes, soit de deux tables et moins. La Ville se réserve le droit de limiter la hauteur et l'emplacement de ces éléments pour des raisons de sécurité ou d'esthétisme; (Règlement numéro 558 adopté le 03-07-2018)
- En tout temps, un espace minimum de 36 pouces doit être laissé libre sur le trottoir pour permettre la libre circulation des piétons. La Ville se réserve le droit d'exiger la majoration de cet espace advenant la présence d'un élément de mobilier urbain ou lorsque l'aménagement de la terrasse crée des changements de direction sur le trottoir afin de s'assurer que les utilisateurs du reste du trottoir puissent circuler librement;
- Le permis peut être révoqué par le Service de l'urbanisme et de l'environnement lorsqu'un détenteur ne respecte pas les dispositions du présent règlement.

DÉCLARATION

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue par un permis de construction.

Signature : _____ Date : _____